RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Reims

Délibération CA – 20250617-09

Reims, le 19 juin 2025

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2025 n°1

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 2025 présentés en conseil d'administration.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 214 ETPT sous plafond et 4.66 ETPT hors plafond
- 31 060 007 € d'autorisations d'engagement
    - 10 590 783 € en personnel
    - 11 089 477 € en fonctionnement
    - 9 379 747 € en investissement
- 23 653 596 € de crédits de paiement
    - 10 590 783 € en personnel
    - 10 282 710 € en fonctionnement
    - 2 780 103 € investissement
- 21 852 708 € de prévisions de recettes
- - 1 800 888 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 688 189 € de variation de trésorerie
- 7 442 € de résultat patrimonial
- 504 201 € de capacité d'autofinancement
- - 1 187 241 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 13
Procurations : 6
Abstentions : 1
Pour : 18
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration

Claudio GALDERISI

Crous de Reims
14b allée des Landais CS 40046
51726 REIMS CEDEX
https://www.crous-reims.fr